

Protection et propositions de gestion

Comme toutes les espèces de chauve-souris, le petit murin est protégé en France. La directive européenne de 1992 le désigne comme faisant partie des espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte au sein des pays membres.

La préservation des territoires de chasse des chauves-souris est une priorité pour protéger leurs populations, mais elle n'est pas suffisante. Il faut également préserver les gîtes de reproduction et les sites d'hibernation favorables.

La prise en compte, lors de la restauration d'habitations, de certaines recommandations techniques doit aussi permettre aux chauves-souris d'assurer leur reproduction.



PNV - Christophe Gotti

Clocher de l'église Saint-Sigismond

Le saviez-vous ?

- Il existe à l'échelle du monde près d'un millier d'espèces de chauves-souris. En France, on en recense une trentaine, toutes insectivores. Dans notre pays, plus d'une espèce de mammifères sur quatre est donc une chauve-souris.
- Chez la plupart des chauves-souris, la gestation est très longue : après fécondation des femelles à l'automne, le développement embryonnaire s'interrompt pendant la période d'hibernation et la mise bas a lieu à la fin du printemps.
- Malgré son nom, le petit murin ressemble beaucoup au grand murin et leur distinction dans la nature est très délicate, d'autant que ces deux espèces forment souvent des colonies mixtes.